

TYPE DE COLLECTES	CONTENANTS CONFORMES (LISTE NON EXHAUSTIVE)	MATIÈRES ACCEPTÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE)	MATIÈRES REFUSÉES (LISTE NON EXHAUSTIVE)	FRÉQUENCE DE COLLECTE	QUANTITÉS AUTORISÉES
Matières recyclables	<ul style="list-style-type: none"> • Bac de 64 litres vert ou bleu • Bac roulant bleu • Sac de plastique bleu transparent • Contenant identifié avec un « R » • Conteneur bleu (non autorisé pour fin de dépôt à la rue) 	<ul style="list-style-type: none"> • Papier et carton • Contenants faits de plastique, de verre ou de métal • Contenants multicouches (ex.: boîtes de jus, verres à café) 	<ul style="list-style-type: none"> • Cellophanes, porcelaine, céramique, poterie, cristal et pyrex • Papier ciré, papier-mouchoir, essuie-tout, papier souillé • Plastiques de code 3 (PVC) et de code 6 (polystyrène) • Vitre (verre plat), miroir, ampoules électriques et fluorescentes 	Une collecte toutes les deux semaines pour la collecte en bordure de rue, et une collecte par semaine pour la collecte à la cour	Illimitée
Matières compostables	<ul style="list-style-type: none"> • Bac roulant brun d'une capacité maximale de 360 litres • Sac de papier (pour résidus verts) • Contenant identifié avec un « V » (pour résidus verts) 	<ul style="list-style-type: none"> • Résidus alimentaires • Résidus verts • Autres matières compostables (papier, carton, papier-mouchoir, essuie-tout) • Sacs et contenants de plastique certifié compostable 	<ul style="list-style-type: none"> • Animaux morts, cheveux, ongles, litière souillée et excréments d'animaux • Couches et produits sanitaires, cigarettes, poussières d'aspirateur • Sacs de plastique et emballages plastifiés, papier ciré, styromousse • Terre, sable en grosse quantité • Textiles, produits électroniques, RDD 	Une collecte par semaine	Illimitée
Ordures ménagères	<ul style="list-style-type: none"> • Poubelle étanche munie de poignées • Sac de plastique de couleur autre que le bleu • Bac roulant d'autre couleur que le bleu ou le brun d'une capacité maximale de 360 litres • Conteneur (non autorisé aux fins de dépôt à la rue) <p>À partir du 15 septembre 2019, seuls les bacs autorisés et sacs tarifés autorisés par la Ville seront admissibles.</p>	S. O.	<ul style="list-style-type: none"> • Matières recyclables • Matières compostables • Encombrants, incluant les résidus de construction, les encombrants-déchets et les encombrants métalliques • Produits électroniques • Résidus domestiques dangereux • Pneus • Terre, tourbe, gravats et plâtras, pièces de béton ou de maçonnerie, morceaux de pavage 	Une collecte toutes les deux semaines	Six contenants totalisant au maximum 720 litres d'ordures ménagères par collecte par unité. À partir du 15 septembre 2019, un maximum de 120 litres d'ordures ménagères dans un bac autorisé et cinq sacs tarifés par unité par collecte.

Encombrants-déchets	Aucun contenant n'est accepté. Les encombrants-déchets doivent être bien visibles et non emballés. Les sacs de plastique ne sont pas acceptés.	<ul style="list-style-type: none"> • Matelas • Meubles rembourrés • Meubles en plastique brisés ou non brisés • Tapis 	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures ménagères • Résidus de construction • Encombrants métalliques • Produits électroniques 	Huit collectes en 2019, soit en février, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre	1 mètre cube par unité par collecte 5 mètres cube par immeuble
Résidus de construction	Les résidus de construction doivent être bien visibles et non emballés. Les petits résidus de construction peuvent être mis dans une boîte de carton ou un contenant ouvert d'un maximum de 25 kg. Les sacs de plastique opaques ne sont pas acceptés dans la collecte des résidus de construction.	<ul style="list-style-type: none"> • Bois • Palettes de bois • Gypse • Meubles en bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures ménagères • Encombrants-déchets • Encombrants métalliques 	Huit collectes en 2019, soit en février, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre	1 mètre cube par unité par collecte 5 mètres cubes par immeuble
Dons d'encombrants valorisables sur appel	S. O.	<ul style="list-style-type: none"> • Meubles • Encombrants métalliques • Encombrants électroniques • Articles de sport 	S. O.	Sur appel au 3-1-1	Illimitée